

COMMUNIQUE DE PRESSE

Coronavirus Covid-19 : organisation de la réponse sanitaire à La Réunion

Saint-Denis, le 28 février 2020

Depuis plusieurs semaines, l'Agence Régionale de Santé de La Réunion, avec la préfecture de La Réunion, met en place une information des voyageurs dans le cadre du contrôle sanitaire aux frontières et prépare le système de santé à l'apparition d'éventuels cas de coronavirus sur le territoire.

STRATEGIE MISE EN PLACE A LA REUNION

Actuellement, la stratégie régionale mise en place, conformément aux consignes nationales, est :

- d'informer les voyageurs en provenance des zones d'exposition à risque
- de détecter et prendre en charge le plus précocement possible les cas possibles ou confirmés de coronavirus Covid-19
- d'identifier et suivre les personnes dites « contacts » afin d'éviter toute diffusion du virus

Prise en charge d'un cas possible de coronavirus Covid-19

Un cas possible de coronavirus est une personne qui présente les symptômes de la maladie et qui, dans les 14 jours précédant la date de début des signes :

- soit a séjourné dans une zone à risque d'exposition,
- soit a été en contact avec un cas confirmé de coronavirus.

Après avoir été signalé au SAMU-Centre 15, ce cas possible de coronavirus sera **pris en charge par le SAMU et transféré directement au CHU, site Felix Guyon à Saint-Denis, pour y être hospitalisé en isolement**. Cet hôpital est l'établissement de santé de première ligne habilité pour le Covid-19. Son laboratoire est opérationnel pour y **réaliser sur place les analyses biologiques de recherche du coronavirus, avec des résultats fiables rendus en moins de 6 heures**.

En cas de confirmation de la maladie, l'ARS et la cellule régionale de Santé Publique France procéderont à l'identification et au suivi des personnes dites « contacts », c'est à dire les personnes qui ont été en contact proche avec le cas et qui auraient donc pu être exposées au virus. Ces personnes seront mises à l'isolement à domicile durant 14 jours. En cas d'apparition des signes de la maladie, elles devront se signaler au SAMU-Centre 15 pour être prise en charge.

Préparation du système de santé

Une préparation à la montée en puissance du système de santé est en cours pour pouvoir répondre à une éventuelle augmentation du nombre de cas sur le territoire. Il comprend :

- **la préparation de l'établissement de première ligne** (CHU, site Felix Guyon) pour garantir les mesures de protection nécessaires, assurer la sécurité des personnels soignants, organiser la prise en charge des patients et prévoir sa montée en charge si besoin
- l'identification et l'accompagnement des établissements de santé de deuxième niveau qui pourront être mobilisés en seconde intention pour augmenter les capacités de l'établissement de première ligne, si besoin.

INFORMATION DES VOYAGEURS EN PROVENANCE D'UNE ZONE A CIRCULATION VIRALE

Les mesures prises aux points d'entrée sur le territoire de La Réunion sont équivalentes à celles prises sur l'ensemble du territoire national, et sont conformes aux recommandations de l'OMS. Elles reposent sur une information large des voyageurs de retour d'une zone à circulation virale.

Les zones considérées comme à circulation virale sont définies par Santé Publique France au regard de la situation épidémiologique internationale. Elles comprennent actuellement la Chine (Chine continentale, Hong Kong, Macao), Singapour, la Corée du Sud, l'Iran et l'Italie (régions de Lombardie, Vénétie et Emilie Romagne). Cette liste est actualisée en fonction de l'évolution de la situation internationale, et disponible sur le site de Santé Publique France :

<https://www.santepubliquefrance.fr>

Un affichage est en place aux aéroports et au port pour rappeler les recommandations aux voyageurs en provenance de zones à risque. Par ailleurs, les agents de l'ARS informent les voyageurs à leur arrivée, distribuent des flyers d'information et proposent des masques de protection aux personnes en provenance d'une zone à circulation virale. Cette organisation est mise en place à l'arrivée des vols mais aussi des croisières.

Cette information rappelle aux personnes de retour d'une zone à circulation virale, et dans les 14 jours suivant leur retour, la nécessité de :

- Surveiller leur température 2 fois par jour ;
- Porter un masque chirurgical en présence de leur entourage et en dehors du domicile
- Réduire les activités non indispensables (cinéma, restaurant, soirées...) et la fréquentation de lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, établissements d'hébergement pour personnes âgées...)
- Se laver les mains régulièrement

En cas de fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés à respirer, il est important que ces personnes contactent rapidement le SAMU Centre 15 en signalant leur voyage.

Elles seront prises en charge directement là où elles se trouvent sans passer par leur médecin traitant ou les urgences de l'hôpital.

INDICATIONS D'UTILISATION DES MASQUES DE PROTECTION

Hormis pour les professionnels de santé, le port du masque chirurgical est recommandé pour :

- **les personnes qui ont séjourné dans une zone à circulation virale**, pendant les 14 derniers jours, et suivant leur retour, afin d'éviter durant cette durée d'incubation, tout risque de diffusion de la maladie par voie aérienne
- **les personnes qui ont été en contact avec un cas confirmé d'infection par le coronavirus**, durant le même délai d'incubation,

L'ARS s'assure, via son stock dédié, de l'approvisionnement initial et du réapprovisionnement de ces personnes.

Le port de ce type de masque par la population non malade et n'ayant pas voyagé dans une zone touchée par le virus, ou n'ayant pas été en contact avec des personnes malades, n'est pas recommandé.

Les masques techniques type FFP2 sont réservés aux professionnels de santé hospitaliers. Il s'agit d'équipements de protection individuelle, destinés aux soignants en contact étroit avec un malade confirmé, ou en cours de diagnostic, afin de les protéger eux-mêmes de tout risque d'infection.

Comme pour l'épisode de grippe saisonnière, les **"mesures barrières"** sont efficaces :

- Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou utiliser une solution hydroalcoolique.
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Se moucher dans des mouchoirs à usage unique et les jeter.
- Éviter de serrer les mains, d'embrasser, de partager ses effets personnels (couverts, verre, brosse à dent, serviette de toilette, etc.), notamment avec les plus fragiles.

DEPLOIEMENT DE MASQUES POUR RENFORCER LE SYSTEME DE SANTE

Au regard de l'évolution internationale de l'épidémie, le ministre des solidarités et de la santé a décidé hier le déstockage de masques du stock stratégique de l'Etat. Ces masques seront à destination des établissements de santé qui ont vocation à prendre en charge des cas confirmés Covid-19 et viendront compléter les stocks déjà présents dans ces établissements.

Les établissements de santé de La Réunion, identifiés comme pouvant prendre en charge des cas de coronavirus, seront destinataires de ces masques, en plus de ceux dont ils disposent déjà en stock.

L'ARS suit très régulièrement les stocks et livraisons de masques dans les établissements de santé pour s'assurer que ces derniers disposent toujours d'un stock suffisant pour pouvoir faire face à des cas de coronavirus.

L'ARS dispose également d'un stock de masques chirurgicaux pour doter :

- les voyageurs de retour d'une zone à circulation virale à leur arrivée sur le territoire ;
- d'éventuels cas suspect de coronavirus et les personnes qui les auraient pris en charge (médecins généralistes, ambulanciers) ;
- les personnes qui auraient été en contact avec un cas confirmé de coronavirus.

L'ARS s'assure enfin que les médecins généralistes de l'île disposent dès la semaine prochaine de tels masques en cas de présentation spontanée d'un cas suspect de coronavirus dans leurs cabinets.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

LE NUMERO VERT POUR TOUTES QUESTIONS NON MEDICALES

**Appelez le 0 800 130 000 (appel gratuit)
C'est un numéro vert
pour les questions non médicales,
accessible tous les jours de 12h00 à 22h00.**

**En cas de fièvre, toux, difficultés respiratoires, dans les 14 jours,
suivant votre retour d'une zone à risque d'exposition au Coronavirus.
Ne vous rendez pas chez votre médecin appelez le 15.**